



Bruxelles, le 27 février 2015

CM 1703/15

OJ CONS
AGRI
PECHE

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: dgb.coordination@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.9381/8270

Objet: 3378^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Agriculture et pêche)

Date: 16 mars 2015

Heure: 10:00

Lieu: CONSEIL

BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS

Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

1. Adoption de l'ordre du jour

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. (évent.) Approbation de la liste des points "A"

AGRICULTURE

3. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, modifiant le règlement (UE) n° XXX/XXX du Parlement européen et du Conseil [règlement sur les contrôles officiels] et abrogeant le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil (**première lecture**)
Dossier interinstitutionnel: 2014/0100 (COD)
 - Débat d'orientation

Activités non législatives

4. (évent.) Approbation de la liste des points "A"
5. Secteur laitier: situation sur le marché, tendances et mesures de l'UE
 - Point de la situation
6. Politique agricole commune
 - Mise en œuvre
 - Simplification
 - Débat d'orientation
7. Questions liées au commerce international de produits agricoles
 - Point de la situation

PÊCHE

8. (évent.) Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2015/104 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche (*)
(Base juridique: article 43, paragraphe 3, du traité)
- Accord politique

Divers

9. Laine angora et fourrure provenant de lapins et d'animaux à fourrure maltraités
- Informations communiquées par la délégation néerlandaise

(*) Point sur lequel un vote pourrait être demandé.

NB: Please send the Conferences Division a list of your delegates to this meeting as soon as possible: E-mail address: confpart@consilium.europa.eu

NB: Delegates requiring day badges to attend meetings should consult document 14387/1/12 REV 1 on how to obtain them.